

Au fil du Miodet

Août 2025

REMERCIEMENTS

En mars 2026, auront lieu de nouvelles élections municipales. Comme vous le savez, l'article L. 52-1 du Code électoral interdit toute campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel des élections générales sont prévues.

Je tiens, grâce à cette parution, à remercier toute l'équipe municipale qui m'a accompagnée tout au long de ce mandat. Au cours de ces 5 années qui se sont écoulées, certains conseillers nous ont quitté prématurément pour diverses raisons. Je tiens tout d'abord à avoir une pensée très émue pour Jocelyne GAUTHIER BRONDEL qui a accompli son travail avec une grande conscience professionnelle. Je remercie chaleureusement Claude JUILLARD-CONDAT et Jean-Claude PRADIER qui ont tout mis en œuvre pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés. Je n'oublie pas Arielle GELIN et Nathalie CAVATORTA.

Le travail accompli a été considérable.

L'adressage des hameaux, l'accessibilité de la mairie, l'enfouissement des réseaux dans les villages de Lardiallet, d'Heurs, et de Lachamp (pour la 1ère tranche), les travaux de voirie communale, la réfection de certains chemins et notamment celui de la piste forestière des Martinanches, l'isolation de l'école primaire la réfection des sanitaires et de la salle de motricité, le passage en Led de tous les bâtiments communaux, le changement de chauffage et d'ECS de la maison du peuple, l'installation de 2 tableaux numériques et d'un réseau informatique plus performant à l'école primaire, le curage et le nettoyage des mares de Paravesse, Barbetout et Leyrette, la rédaction de documents administratifs (organisation du temps de travail, lignes directrices de gestion, règlement intérieur), la pose de 2 ralentisseurs dans le bourg et d'une zone 30, d'un radar pédagogique, de l'aménagement du carrefour rue des Lucioles, la mise en place du schéma communal de défense incendie, du plan communal de sauvegarde, la plantation d'un verger dans le bourg, l'aménagement de l'aire de jeux, le déploiement de la fibre sur plus de 80 % de la commune, la mise en place du RGPD, la réfection des vitraux de l'église, le recensement des tombes du cimetière, les travaux de sécurisation de la gendarmerie, etc, etc, ...

Je remercie chaleureusement tous les conseillers municipaux qui ont participé à ces investissements. Ces projets n'auraient pu voir le jour sans l'aide précieuse des agents communaux et de toutes les personnes qui se sont impliquées pour faire vivre notre commune que ce soit à la Bibliothèque municipale ou au niveau associatif. Je vous remercie tous très sincèrement pour votre engagement et votre disponibilité.

Le Maire Nathalie SESSA

Si vous souhaitez faire passer une annonce, un article, une photo, n'hésitez pas à nous le faire savoir par mail : mairie-st-dier@wanadoo.fr

COURT MÉTRAGE À SAINT-DIER D'Auvergne : Pas facile Nabile

Du 15 au 22 août 2025, notre petite équipe d'étudiants quittera Paris et Lyon pour poser ses caméras à Saint-Dier-d'Auvergne. Nous venons tourner *Pas Facile Nabile*, un court métrage écrit et réalisé par Albane Gazel, dont la famille est originaire de Saint-Dier. Produit par notre association *Les Films du Terrain*, ce film raconte l'histoire de Nabile, cinquante ans, en manque de repères et qui passe le plus clair de son temps à s'occuper de Ségolène, une vieille dame du village voisin. Alors que son départ en maison de retraite approche, la réalité le rattrape et son équilibre de vie chavire. Entre humour et émotion, c'est une comédie dramatique sur la solitude, la tendresse et la complicité inattendue entre deux êtres.

Notre équipe de tournage est issue de différentes écoles de cinéma, à Lyon et à Paris : La Fémis, La CinéFabrique, les Beaux-Arts de Lyon et Louis-Lumière. Ce mélange d'horizons et de savoir-faire nourrit notre travail et nous rapproche dans notre volonté de raconter une histoire profondément ancrée dans un territoire, avec des visages et des parcours que l'on voit rarement au cinéma.



Leyrette

Dans le rôle principal, nous avons eu la chance de rencontrer, ici même à Saint-Dier, Colette CHIGROS. Sa justesse et sa personnalité donnent toute sa force au personnage. Autour d'elle, plusieurs habitants se joignent au film pour jouer entre autres deux scouts, une épicière, un apiculteur... Camille LACHIZE, apiculteur de la région, nous accueillera également dans son rucher pour une scène baignée de lumière naturelle et du bourdonnement des abeilles.

Les décors de Saint-Dier seront au cœur du film. L'épicerie de la rue de l'Octroi deviendra un lieu de passage et de rencontres, la maison de Colette et de la famille de Jean-Paul BONNET incarneront le foyer chaleureux de notre personnage Ségolène, la propriété de Pascal et Maryline FARGE celle de Nabile et les routes avoisinantes offriront de larges vues sur les collines environnantes du Livradois-Forez.



Paravesse

Venir tourner ici, c'est aussi un geste volontaire : montrer qu'il est possible de créer un récit délocalisé, en région, sans renoncer à l'exigence artistique. Nous nous sommes battus pour que ce film existe, malgré un budget modeste, et nous avons pu y parvenir grâce au soutien de la commune de Saint-Dier-d'Auvergne et de ses nombreux habitants qui nous ont accueillis à bras ouverts et généreusement aidés à toutes nos étapes de préparation. C'est le cas entre autres de Jean-Claude et Bernadette PRADIER, qui ont été d'une précieuse aide pour loger notre équipe d'une vingtaine de personnes !



Chemin de Pont de Bois au Vignal



Le Crohet

Une fois le tournage terminé et le film finalisé, nous reviendrons avec plaisir pour organiser une projection à l'Ecole primaire et au Collège. Ce sera l'occasion, avec la réalisatrice, de partager les coulisses de l'aventure, du scénario à l'écran, et de montrer aux élèves comment un décor qu'ils connaissent par cœur peut devenir un lieu de cinéma. Les photos ont été prises lors des repérages en préparation du tournage, dévoilant l'ambiance des lieux et du court-métrage.

FEU D'ARTIFICE 2025



Le traditionnel feu d'artifice a été tiré une fois la nuit tombée. Des explosions de couleurs, de la musique dans une ambiance festive sont venus clôturer cette journée.

Nous remercions nos artificiers, les pompiers ainsi que l'association du Tir à l'Arc pour nous avoir permis de passer un moment très agréable !



Comité des fêtes : Brocante 2025 un bon cru.

Très très belle réussite ! C'est ce qu'il faut retenir de cette 43^{ème} édition de la brocante de notre village. Les efforts de tous les bénévoles pour l'anticipation, la préparation et la mise en place ont été récompensés. Même madame Météo n'a pas osé contrarier cette belle journée et nous a offert un temps idéal.

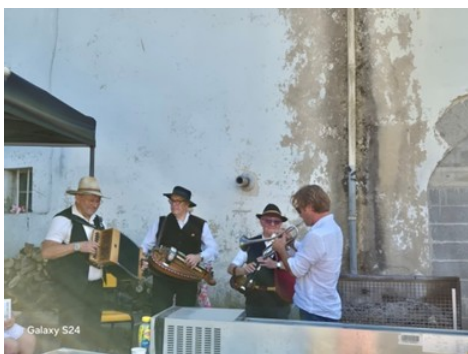


Nous avons plus de 250 exposants présents et un peu plus de 2 kilomètres de marchandises déballées sur nos trottoirs. C'est un nouveau record !

Les visiteurs ont été très nombreux et ont permis à nos commerçants de bien travailler. L'animation par les «Rondinaires du Livradois» a égayé nos rues. Les visites guidées du patrimoine de l'église et des abords du Prieuré, l'exposition des artistes locaux et l'ouverture de la bibliothèque avec la dédicace des livres de Monsieur Gérard GEORGES ont satisfait la curiosité de beaucoup de personnes. Tout cela rend notre brocante très attractive.



De nombreux exposants ont fait part de leur satisfaction, et remercient l'ensemble des bénévoles pour l'organisation et nous ont dit «à l'année prochaine». Une belle satisfaction pour toutes les équipes porteuses de ces initiatives qui ont su valoriser notre village.



Petit point noir : le parking des voitures a été problématique et a causé quelques «dérapages». Au nom du comité, je prie les personnes concernées d'accepter nos excuses et je les remercie pour leur compréhension.



Pour finir un très très grand « **MERCI** » aux 46 bénévoles qui se sont mobilisés en donnant un peu ... ou beaucoup de leur temps. Sans eux rien n'aurait été possible. Dans la bonne humeur, nous avons assuré le bon déroulement de cette journée sans problème. A 20 heures, tout était «plié» comme on dit et le village était propre. Il ne nous restait plus qu'à finir la journée pour ceux qui le pouvaient en grignotant autour d'un verre.

Jean-Yves CONFLAND pour le comité des fêtes

Les 100 métiers Saint-Diérois



GYMNASTIQUE PILATES YOGA VANNERIE DESSIN/PEINTURE
CUISINE JEUX DE SOCIÉTÉ DANSE LOISIRS CRÉATIFS EXPOSITION
SPECTACLE CONCERT SORTIES

L'association de loisirs reprend ses activités dès la première semaine de septembre. Le programme pour l'année est disponible dans les commerces du village ainsi qu'en mairie. L'adhésion à l'association ainsi que les inscriptions dans les différentes activités aura lieu

Samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00, salle voûtée de la mairie.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer ou à nous contacter pour vous informer :

les100metiers@gmail.com ou 06 08 78 95 53

Marché de Noël

Afin de ravir petits et grands, comme les années précédentes, des associations Saint Diéroides se mobilisent afin d'organiser le traditionnel Marché de Noël.

Cette année, il aura lieu le **dimanche 7 décembre 2025 à la Briqueterie.**

Si vous souhaitez exposer nous vous joignons le bulletin d'inscription ainsi que le règlement du Marché de Noël.

Au fil du Miodet

Bulletin municipal de la commune de Saint Dier-d'Auvergne

Directrice de publication : Nathalie SESSA

Rédaction, prise de vue et mise en page : Le Conseil Municipal

Dépôt légal : août 2025

Reprographie : La commune

Tirage : 400 exemplaires

Distribution : Les élus

Règlement du MARCHÉ DE NOËL

SAINT-DIER D'AUVERGNE

7 Décembre 2025

- 1- Le marché de Noël rassemble des particuliers et des professionnels.
- 2- Le prix de location de l'emplacement de 2 mètres à l'intérieur de la salle de La Briqueterie (une chaise, une table, éventuellement une grille d'exposition) est fixé à 6€. L'emplacement à l'extérieur est de 3€. Possibilité de louer plusieurs emplacements.
- 3- Pour tous les exposants, un chèque de 30€ de caution doit être joint au bulletin d'inscription ci-dessous et sera restitué en fin de journée vers 18h00.
- 4- Un deuxième chèque correspondant au montant total de la location des emplacements (distinct de la caution) devra également être joint.
- 5- La réservation sera effective à réception du règlement dans la mesure des places disponibles. La date limite pour les réservations est fixée au 4 décembre 2025 au plus tard.
- 6- L'installation des stands se fera entre 7h00 et 8h30. Les exposants rangeront leur stand à partir de 17h00. Le nettoyage de chaque emplacement incombe à chaque exposant.
- 7- Chaque article aura son prix clairement indiqué.

Bulletin d'inscription

A retourner avant le 4 décembre 2025 accompagné de la caution et du règlement à l'ordre de

Association de loisirs « Les 100 Métiers Saint-Diéroides » à Madame Annie FOUGERE, 915 chemin de la carrière, Lafarge

63520 Saint-Dier d'Auvergne. Renseignements : 06 09 78 29 90

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Nombre d'emplacements l'intérieur : x 6€ Nombre d'emplacements à l'extérieur : x 3€

Nombre de grilles : (max.3)

Pièces à joindre au bulletin d'inscription :

- Photocopie recto/verso de la carte d'identité
- Chèque de caution
- Règlement des emplacements
- Pour les professionnels : numéro d'immatriculation au registre du commerce :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte les clauses.

Date :

Signature :

Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie



La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI) identifiés à cette fin.

Conformément à ce règlement, le conseil municipal de la commune de Saint-Dier d'Auvergne a décidé d'élaborer un Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI). Ce dernier est un outil d'anticipation et de gestion communale permettant de faire un état des lieux des PEI existants et une prospection des évolutions nécessaires dans les années à venir.

Un contrôle technique, nécessaire à cette expertise, a été préalablement réalisé par le SIEA Rive gauche de la Dore. Ce contrôle, rendu obligatoire tous les deux ans par le RDDECI du Puy-de-Dôme, a pour objectif de mettre en évidence les éventuelles insuffisances du réseau d'eau potable alimentant les poteaux d'incendie, en termes de pression et de débit.

Afin de dimensionner les besoins hydrauliques nécessaires sur la commune en matière de défense incendie, les différents risques identifiés ont été classés selon les 5 domaines du RDDECI du Puy-de-Dôme : les bâtiments d'habitation, les ERP et bureaux, les industries et l'artisanat, les zones d'activités et les exploitations agricoles. Pour chaque domaine, une catégorisation du risque (faible, ordinaire, important) a été identifiée en fonction notamment des surfaces de référence.

Ce travail important a été réalisé en liaison étroite avec le SDIS63, le Chef de la brigade des pompiers de Saint-Dier d'Auvergne, le SIEA RGD (anciennement SIAEP) et le Conseil municipal.

Le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) pour la commune de Saint-Dier d'Auvergne a été finalisé et validé par le Conseil municipal du 2 juillet 2025.

Les documents seront consultables sur le site de la commune courant septembre.

Rappel

La reprise des activités par les associations va bientôt commencer.

Nous vous rappelons que certains documents administratifs à jour doivent être déposés en mairie début septembre.

- La déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association,
- La copie de la carte d'identité du Président ou du Trésorier,
- Une attestation d'assurance s'il y a manifestation au cours de l'année.

Conformément aux articles R3512-2 et R 3515-2 du Code de la Santé publique, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans les lieux publics : jardin public, aux abords de l'école primaire du collège et bien entendu à l'intérieur également, abribus...



**16/08 FERMETURE
EXCEPTIONNELLE**

**VOTRE PHARMACIE
FERME UN JOUR...**

**POUR NE PAS FERMER
POUR TOUJOURS !**



**NON AUX DÉSERTS
PHARMACEUTIQUES !**

JE SIGNE LA PÉTITION

Depuis quelques semaines, les pharmaciens d'officine se mobilisent partout en France par une grève des gardes, dans le prolongement de leur grand rassemblement qui a eu lieu le 1er juillet à Paris. Ce faisant, ils dénoncent le projet du Gouvernement d'abaisser à 20-25 % le plafond des remises sur les médicaments génériques et la fixation à 15 % des remises sur les médicaments biosimilaires.

Ces remises commerciales sont une ressource essentielle au fonctionnement de nos pharmacies. Par une mesure technique, le Gouvernement va ainsi priver le réseau officinal de 600 millions d'euros.

Les conséquences s'annoncent catastrophiques : 800 pharmacies sont menacées de fermeture, plus de 30 000 emplois, soit 1 à 2 par officine, pourraient

être supprimés et des millions de français pourraient être privés de leur dernier lieu de santé de proximité.

La pharmacie FOURIS GACHON sur notre commune fait partie de ces officines menacées et avec elle les 3 pharmaciens et préparateurs qui y travaillent. Dans nos petites communes, la fermeture d'une pharmacie est d'autant plus grave. Alors que les patients peinent déjà à trouver un médecin disponible, vous perdrez votre dernier professionnel de santé de proximité... Les services d'urgence hospitaliers seront votre dernier recours. Pour obtenir vos médicaments, vous serez malheureusement obligés de vous rendre à Billom, Courpière...

Plus qu'une problématique d'accès aux soins et aux médicaments et d'emploi, c'est aussi le risque de voir une commune dépérir : la pharmacie participe au lien social, à la vie communale, à l'activité économique. Alors que les fermetures de services publics et de commerces de proximité se multiplient, la pharmacie est l'un des derniers repères des habitants. Une pharmacie qui baisse le rideau, c'est tout un bassin de vie qui s'appauvrit.

Les pharmaciens poursuivront leurs actions jusqu'au retrait de cette mesure. Nous vous invitons à nous rejoindre dans cette mobilisation et en appelons à votre soutien auprès du Gouvernement.

Vous pouvez vous opposer aux déserts médicaux : www.change.org/p/non-aux-deserts-pharmaceutiques

Le sursaut de tous les acteurs concernés est essentiel pour la survie des pharmacies et vital pour l'avenir de nombreux territoires dont le nôtre.



Non à la disparition de nos territoires ruraux !

Soutenons nos commerces de proximité.